



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 026 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 6 octobre 2016

Président

L'honorable Denis Paradis

Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 6 octobre 2016

• (0850)

[Français]

Le président (L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.)): Mesdames et messieurs, nous allons débiter. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement de la Chambre des communes, nous allons continuer notre étude sur la feuille de route et l'immigration des communautés francophones en milieu minoritaire.

Ce matin, nous avons le plaisir de recevoir, par vidéoconférence, deux représentants de l'Association canadienne-française de l'Alberta: M. Jean Johnson, qui en est le président, et Mme Isabelle Laurin, la directrice générale.

Monsieur, madame, soyez les bienvenus.

Nous allons commencer par la feuille de route. Vous avez cinq minutes pour faire votre exposé. Par la suite, nous passerons à une période de questions, de réponses et de commentaires. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question de l'immigration.

Est-ce Mme Laurin ou M. Johnson qui fait la présentation?

M. Jean Johnson (président, Association canadienne-française de l'Alberta): Ce sera moi, Jean Johnson.

Le président: Allez-y, monsieur Johnson, nous vous écoutons.

M. Jean Johnson: Parfait, je vous remercie beaucoup.

J'aimerais commencer par vous remercier de nous avoir invités à vous faire part de notre avis dans le cadre de votre étude sur la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.

Je m'appelle Jean Johnson. Je suis le président de l'Association canadienne-française de l'Alberta, soit l'ACFA.

Fondée en 1926, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine depuis maintenant 90 ans. Je tiens à souligner que la communauté francophone de l'Alberta est beaucoup plus ancienne. La langue française fut la première langue européenne parlée sur notre territoire. On estime que les premiers francophones firent leur apparition dès 1705 dans ce qui deviendra l'Alberta. Il est important de faire ce rappel historique puisque, encore aujourd'hui, certaines personnes croient que l'arrivée des francophones chez nous est encore toute récente. Or il n'y a rien de plus faux.

Si notre communauté a une histoire riche et intéressante, elle a dû surmonter de nombreux obstacles pour se maintenir et se développer. La création, en 1905, de la province de l'Alberta ainsi que l'érosion et la disparition des droits linguistiques ont grandement contribué à aggraver l'assimilation de nos multiples communautés fondatrices francophones. C'est pourquoi la création de nos premières écoles françaises, en 1984, puis le jugement de la Cour suprême du Canada dans la cause Mahe, en 1990, ont redonné un souffle à la francophonie albertaine. Aujourd'hui, nous sommes fiers de dire que l'enseignement en français rayonne à temps plein dans un nombre croissant d'écoles primaires et secondaires, dont 40 écoles francophones gérées par notre communauté depuis 1993 grâce à

quatre conseils scolaires. Nous comptons également plus de 225 écoles d'immersion française d'un bout à l'autre de l'Alberta ainsi que des établissements d'enseignement postsecondaire.

Cependant, certains enjeux majeurs persistent. Nous appuyons fortement le front commun des parents, des communautés et des conseils scolaires dans la modernisation et le morcellement du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde afin de favoriser l'épanouissement des communautés francophones et acadienne. Notre vision de la francophonie albertaine se veut inclusive pour quiconque souhaite vivre en français en Alberta. Nous sommes donc ici au nom de 238 000 Albertains et Albertaines, composant notre collectivité de langue française.

En vue du prochain plan d'action en matière de langues officielles, j'aimerais aborder cinq points. Je pourrais faire un retour en arrière, mais je préfère regarder vers l'avant et proposer certaines pistes indispensables pour notre avenir, dont certaines sont très innovatrices.

Premièrement, il devient nécessaire de bonifier les ententes Canada-communautés. Je ne sais pas si vous le savez, mais depuis 1991, soit depuis 25 ans, le financement accordé à notre communauté dans le cadre de l'entente Canada-communautés est demeuré le même. Au cours de ces années, notre communauté a énormément changé et s'est diversifiée, faisant naître de nouveaux besoins. Selon Statistique Canada, la population de langue maternelle française en Alberta a crû de 43 %, entre 1991 et 2011, passant de 56 730 personnes à 81 085 personnes. Nous accueillons de nombreux francophones venus des quatre coins du pays et de partout au monde. En 2016, nous constatons que cette population ne fait que croître.

Au cours des années, nous avons investi beaucoup d'efforts pour réduire nos dépenses au minimum. Voici quelques exemples: nous avons des services partagés en paye; les espaces et les ressources humaines sont partagés lorsque c'est possible; nous utilisons la technologie, notamment la formation par séminaire en ligne; nous tenons des rencontres par vidéoconférence pour accroître les connaissances et le partage de l'information, tout en réduisant les frais associés aux déplacements; nous avons des plateformes servant à partager les meilleures ressources entre les organismes; nous nous concertons pour maximiser les déplacements; et j'en passe. Cependant, malgré nos efforts, ni la croissance de la population ni l'augmentation du coût de la vie n'ont été prises en compte par le gouvernement fédéral, ce qui a mis une pression énorme sur notre réseau communautaire et nous a empêchés d'être concurrentiels...

Le président: M. Johnson?

M. Jean Johnson: Oui?

Le président: M. Johnson, vous pourrez compléter vos arguments lorsque vous répondrez aux questions des membres du Comité.

• (0855)

M. Jean Johnson: D'accord.

Le président: Notre temps est un peu limité.

Je vais passer immédiatement à Mme Salwa Meddri, coordonnatrice du Réseau en immigration francophone du Manitoba, qui est avec nous, à Ottawa, aujourd'hui.

Mme Meddri, vous disposez de cinq minutes pour votre présentation, après quoi nous vous poserons des questions, à vous ainsi qu'à notre autre témoin se trouvant à Edmonton.

Mme Salwa Meddri (coordonnatrice, Réseau en immigration francophone du Manitoba): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Mesdames et messieurs, bonjour. Je vous remercie de me recevoir ici au nom du Réseau en immigration francophone du Manitoba.

Le Réseau en immigration francophone du Manitoba est une initiative de la Société franco-manitobaine et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la feuille de route ainsi que dans le plan communautaire.

Au total, il y a 13 réseaux en immigration francophone au Canada. Auparavant, le réseau du Manitoba existait sous la forme d'un réseau de concertation des partenaires qui travaillaient ensemble dans la communauté mais, depuis 2013, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada finance ce poste à temps plein, d'où la naissance officielle du Réseau en immigration francophone du Manitoba.

Sans plus tarder, je vais passer aux points essentiels de la feuille de route de 2013-2018. Il y a certainement, dans cette feuille de route, des objectifs qui sont optimistes quant au dossier de l'immigration. Le volet linguistique constitue un des éléments fondamentaux de la feuille de route dont je cite un extrait:

Le gouvernement du Canada fera la promotion des avantages que procure la connaissance des langues officielles et investira dans la formation linguistique en langues officielles pour les nouveaux arrivants.

Je vais décortiquer cet élément. Je ne prétends pas être experte, mais je vais donner mon humble avis ainsi que ceux des partenaires. Avant l'arrivée ou pour une résidence permanente, les candidats à l'immigration doivent payer des frais plus élevés pour des tests en français que pour des tests en anglais. À cet égard, je vous réfère au tout récent rapport du commissaire aux langues officielles. Le niveau académique du test en français est très élevé. On demande un niveau variant entre cinq et sept et atteignant même huit pour certaines professions, ce qui n'est pas à la portée de tout le monde. Les lieux où l'on doit passer les tests ne sont pas toujours accessibles, comme, par exemple, les Alliances françaises ou les centres culturels français dans certains pays. Il y a aussi un très long délai entre la date d'examen et la communication du résultat étant donné que les tests sont corrigés uniquement en France.

Des cours de langue anglaise sont disponibles et offerts à l'ensemble des résidents permanents, ce qui n'est pas le cas pour les cours de français. L'apprentissage de l'anglais est quasi obligatoire dans les communautés francophones en situation minoritaire en plus d'être accompagné par une panoplie de services d'établissement et d'intégration. Le français, quant à lui, est optionnel.

« L'intensification des efforts pour recruter des immigrants de langue française dans les communautés en situation minoritaire » fait aussi partie de la feuille de route. On assiste à une réintroduction du programme de mobilité francophone depuis le mois de juin dernier.

Il s'agit d'un très grand pas en avant très avantageux pour nous. Nous nous en réjouissons certainement.

Toutefois, pour les foires internationales comme Destination Canada, IRCC a supprimé le financement aux groupes communautaires qui ont un rôle important à jouer pour ce qui est de parler des divers services offerts pour accompagner les futurs résidents permanents.

Il y a aussi le projet pilote Entrée francophone, qui consiste à partager la base de données des candidats francophones qui se sont identifiés comme tels au sein d'Entrée express, afin de les jumeler avec des employeurs, donc faciliter le jumelage professionnel pour atteindre une meilleure offre d'emploi et accélérer le processus au sein du bassin d'Entrée express.

Dans le programme Entrée express, nous ne trouvons pas d'éléments quantifiables sur les candidats francophones vu que ces derniers ne sont pas identifiés — entre autres en raison du problème de test de français. On n'accorde pas non plus assez de points aux candidats francophones parlant l'anglais.

Hier, nous avons eu une rencontre avec le coordonnateur de la Fédération des communautés francophones et acadienne, la FCFA, l'organisme porte-parole des communautés de langue française à l'extérieur du Québec, et IRCC pour discuter des différents problèmes. Nous espérons que les suggestions faites par les communautés et les organismes dans le cadre des consultations menées en août dernier aideront à trouver des solutions. Par ailleurs, il est nettement ressorti de la consultation de l'été 2012 que, pour maintenir la vitalité communautaire et tirer profit des progrès accomplis, il est important d'attirer des immigrants de langue française dans les communautés francophones en situation minoritaire et d'en assurer une bonne intégration.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada augmentera son soutien pour favoriser le recrutement, l'intégration des immigrants de langue française au sein des communautés en situation minoritaire à l'extérieur du Québec.

• (0900)

Le président: Merci, madame Meddri.

Je vais faire le même commentaire que tout à l'heure, c'est-à-dire que vous pourrez compléter votre allocution lorsque les membres du Comité vous poseront des questions.

Mme Salwa Meddri: C'est parfait.

Le président: Je veux d'abord remercier les gens d'Edmonton de s'être levés aussi tôt pour participer à nos débats.

Nous allons commencer immédiatement cette première série de questions et commentaires.

Monsieur Généreux, vous disposez de cinq minutes.

M. Bernard Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins d'être parmi nous ce matin.

Vous avez bénéficié, dans le cadre de la dernière feuille de route, de sommes d'argent pour faire la promotion du français, de l'intégration, et le reste.

Monsieur Johnson, vous avez dit ne pas avoir bénéficié d'augmentation depuis 25 ans. Or cela vous a toutefois amené à développer des façons de faire extrêmement efficaces.

Parmi les initiatives que vous n'avez pas été en mesure de réaliser au cours des 25 dernières années, lesquelles réaliseriez-vous si vous obteniez des fonds additionnels?

M. Jean Johnson: Au cours des 10 dernières années, nous avons vu la population francophone de l'Alberta augmenter de façon vertigineuse. Par conséquent, la demande de services de la communauté a augmenté. Or nous n'arrivons plus à répondre à cette demande. Ce qui devient frustrant, en grande partie, c'est que nous perdons ces gens, qui finissent par opter pour des services en anglais.

M. Bernard Généreux: D'où venait l'argent exactement?

S'agissait-il de sommes accordées dans le cadre de programmes réguliers, à l'extérieur de la feuille de route?

M. Jean Johnson: L'argent vient en partie de la feuille de route et de l'entente Canada-communauté. Pour en augmenter l'efficacité, nous souhaitons une bonification, mais aussi une forme d'autodétermination communautaire. Nous voudrions signer une entente avec le gouvernement fédéral concernant les fonds transférés à l'organisme porte-parole. Tous les mécanismes ont été mis sur pied en Alberta, et les organismes communautaires reconnaissent l'ACFA comme leader en matière de développement de la francophonie albertaine.

Présentement, à la table d'évaluation, on prend des décisions et on fait des recommandations à Patrimoine canadien, mais les décisions sont renversées par les agents de Patrimoine canadien, sous prétexte que les compétences d'Ottawa ne cadrent pas avec les compétences locales. Selon nous, il s'agit là d'actions néfastes pour nos communautés.

M. Bernard Généreux: D'accord. Je vous remercie beaucoup.

Ce que vous venez de dire est très intéressant, mais je vais aussi donner l'occasion à Mme Meddri de nous faire part de son point de vue.

En plus des sommes que vous avez reçues dans le cadre des programmes réguliers, tant les programmes existants que la feuille de route, si vous receviez d'autres fonds demain matin, que feriez-vous?

Mme Salwa Meddri: J'aimerais simplement clarifier un point. Le Réseau en immigration francophone du Manitoba n'a jamais reçu de financement en tant que tel. Nous fonctionnions à partir de fonds alloués aux services d'établissement, notamment l'Accueil francophone, qui fait l'objet d'une entente entre le gouvernement fédéral et la SFM. Cela étant dit, pour les services communautaires et les francophones en général — et dans ce cas, je peux me permettre de parler au nom de tout le monde —, le financement est insuffisant. Je confirme que nous faisons beaucoup avec peu de moyens financiers et de ressources humaines.

Pour en revenir au Manitoba, on vient de faire un sondage sur les services disponibles en français pour les nouveaux arrivants francophones. Or seuls deux ou trois organismes sont financés par IRCC. Les autres ne le sont pas. Il reste qu'en raison de la bonne volonté de ceux qui sont autour de la table, on veut faire progresser le dossier et améliorer la situation partout au pays.

• (0905)

M. Bernard Généreux: Merci.

Le président: Merci, monsieur Généreux.

J'aimerais souligner la présence du secrétaire parlementaire et député d'Edmonton-Centre, qui vient de se joindre à nous.

Je cède maintenant la parole à M. Vandal.

M. Dan Vandal (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Bienvenue à Ottawa, madame Meddri. Je voudrais clarifier un point au sujet du financement de votre organisme.

Ce dernier provient-il de la feuille de route ou de programmes réguliers?

Mme Salwa Meddri: Pour cette année, il provient du Réseau en immigration francophone du Manitoba, dans le cadre du dossier de l'établissement et de l'immigration.

M. Dan Vandal: Ce sont des ministères...

Mme Salwa Meddri: Il s'agit d'une entente avec le fédéral.

M. Dan Vandal: Votre organisme a-t-il bénéficié de financement de la feuille de route?

Mme Salwa Meddri: Non.

M. Dan Vandal: Selon vous, quel impact votre organisation a-t-elle eu sur l'immigration au Manitoba depuis sa création, soit depuis 2006, je crois?

Mme Salwa Meddri: Le Réseau en immigration francophone existe officiellement sous le nom de RIF Manitoba depuis 2013, mais il existe depuis 2003, soit depuis la création de l'Accueil francophone. En fait, c'est l'Accueil francophone qui a fait avancer le dossier du Réseau, qui était un réseau de concertation auparavant.

Je m'excuse, mais quelle était votre question?

M. Dan Vandal: À votre avis, quel impact votre organisation a-t-elle eu sur l'immigration au Manitoba?

Mme Salwa Meddri: Les partenaires autour de la table unissent leurs efforts pour avoir un objectif commun et éviter que le travail se fasse en silo. En outre, le Réseau en immigration francophone a développé un plan stratégique pour le Manitoba. Il s'agit de réunir tout le monde autour de la table. Les volets essentiels du Réseau sont le recrutement, l'intégration, la rétention et la régionalisation. En ce sens, cela fait une différence.

Le meilleur exemple que je puisse donner est l'accueil de réfugiés syriens. La communauté et les partenaires se sont tous réunis pour appuyer les efforts de l'Accueil francophone, dont le mandat est d'accueillir les réfugiés parrainés par le gouvernement fédéral, et de l'aider à mieux remplir sa mission, son mandat.

M. Dan Vandal: Le recrutement, l'accueil et l'intégration constituent le travail que vous faites.

Y a-t-il un domaine où vous avez connu davantage de succès?

Mme Salwa Meddri: Il s'agit vraiment d'un ensemble d'éléments. Nous sommes en train de déterminer à quels égards nous avons moins bien réussi et dans quels domaines nous pourrions déployer plus d'efforts. Le taux de rétention au Manitoba est assez élevé. Toutefois, comme je l'ai mentionné plus tôt, nous ne faisons malheureusement pas beaucoup de travail lié au recrutement.

Le financement pour faire de la promotion à l'extérieur du Canada, notamment dans le contexte de Destination Canada, a été réduit par IRCC. Ainsi, les partenaires et les intervenants qui devraient se trouver à cet endroit et à cette foire pour faire la promotion de nos provinces à l'extérieur du pays ne sont pas tous présents. Il y a aussi, à l'interne, des initiatives que nous ne pouvons pas réaliser en raison du manque de financement et de ressources. Nous essayons d'atteindre nos objectifs en composant avec les moyens du bord et les ressources que nous avons, ou plutôt que nous n'avons pas.

M. Dan Vandal: Qui fait le recrutement des immigrants francophones au Manitoba?

Mme Salwa Meddri: La province du Manitoba participe à cette foire internationale. Brigitte Léger est notre partenaire dans le cadre du World Trade Center. Cette année, le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba, ou CDEM, va également y participer.

• (0910)

M. Dan Vandal: Quel est votre meilleur atout dans le domaine de l'immigration?

Mme Salwa Meddri: Dans quel sens?

M. Dan Vandal: Je parle de ce que vous réussissez le mieux.

Mme Salwa Meddri: Nous travaillons ensemble, en collaboration, en vue de réussir une meilleure intégration et de répondre adéquatement aux besoins des nouveaux arrivants au sein de nos communautés, que ce soit à Winnipeg ou à l'extérieur de Winnipeg. Voilà ce que nous réussissons le mieux, et ce, par l'entremise de nos partenaires municipaux, provinciaux et, nous l'espérons, fédéraux.

M. Dan Vandal: Que peut faire le gouvernement fédéral pour vous aider à mieux jouer votre rôle de travailleur en immigration?

Mme Salwa Meddri: Je dirais que le plus urgent serait de pouvoir offrir davantage de services pour répondre aux besoins d'intégration, et ce, pour favoriser la rétention, bien entendu. Parmi cette population d'immigrants, les étudiants internationaux et les travailleurs temporaires sont sérieusement lésés en raison du manque de financement et de services. Ce manque est lié à des critères d'admissibilité au service d'établissement et aux services financés par IRCC. Un très grand nombre de ces étudiants internationaux sont malheureusement livrés à eux-mêmes. La demande de permis de travail et la transition vers le marché de l'emploi sont pour eux une préoccupation. Or aucun accompagnement n'est offert à cet égard.

Les travailleurs temporaires qui veulent renouveler leur permis de travail, par exemple, font face à des défis d'ordre administratif énormes, mais il n'y a pas d'interlocuteur à qui ils peuvent s'adresser directement. Ils ne peuvent que composer le numéro 1-800. Bien entendu, il y a des agents, mais leurs réponses peuvent varier selon la personne qui est au bout du fil. Pour les résidents temporaires, les délais de traitement pour le renouvellement des permis de travail s'ajoutent aux autres difficultés.

Nous aurions besoin d'appui pour éliminer ces obstacles, de façon à faciliter le renouvellement des permis et l'accompagnement des travailleurs temporaires ainsi que des étudiants internationaux; à améliorer la rétention et l'intégration, et à faciliter la formation professionnelle en français, qui n'existe pas au Manitoba.

Le président: Merci, madame Meddri.

Monsieur Choquette, vous avez la parole.

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous d'être venus témoigner devant nous. Je remercie les gens de l'Alberta de s'être levés aussi tôt ce matin pour venir nous rencontrer. Je l'apprécie grandement et je trouve bien agréable de vous compter parmi nous.

Jeudi dernier, nous avons accueilli la Fédération nationale des conseils scolaires francophones. Or ces gens nous ont parlé de la feuille de route, mais aussi du protocole d'entente entre le gouvernement fédéral et les commissions scolaires, soit les ministères de l'Éducation des provinces, partout au Canada. Ils ont dit qu'il fallait réviser cela.

Comme vous le savez sans doute, la Colombie-Britannique a intenté un méga procès contre le gouvernement fédéral, le but étant de s'assurer que les ministères de l'Éducation provinciaux voient à offrir des services d'éducation dans la langue de la minorité, en l'occurrence la langue française pour ce qui est de la Colombie-Britannique.

Ces gens ont demandé que les infrastructures soient mieux financées. En effet, elles ne l'étaient pas de manière égale. En ce qui concerne la position à l'égard du protocole d'entente, l'argument invoqué est que l'éducation est malheureusement de compétence provinciale.

Comment peut-on concilier ces deux aspects?

À l'ACFA, avez-vous réfléchi à la situation de l'éducation, mais aussi à d'autres domaines où le problème des compétences fédérales et provinciales est en cause?

M. Jean Johnson: Je pense que les gens de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones souhaitent vraiment participer aux discussions et aux négociations sur ces ententes. Nous appuyons l'approche « pour et par les communautés francophones », et le fait que cette approche soit appliquée systématiquement. Il s'agit de s'assurer que les clauses linguistiques des ententes entre le Canada et les provinces sont adoptées et que le gouvernement fédéral travaille avec nous, les communautés, en voyant à ce que ces dispositions soient respectées.

L'Alberta — et c'est le cas de la Colombie-Britannique également — est l'une des seules provinces à ne pas avoir de politique, à plus forte raison de loi, en matière de services en français.

Cela dit, nous sommes en train de négocier cette entente avec la province de l'Alberta afin qu'une politique de services en français soit mise en vigueur. Or le travail ne s'arrête pas là. Cela ouvre une petite porte, mais celle-ci est toujours fragile. En effet, une telle politique peut être modifiée selon le désir de tout gouvernement qui prend le pouvoir.

L'important, pour nous, est l'intervention et l'appui du gouvernement fédéral pour que ces clauses soient adoptées et soutenues pour et par les communautés francophones. Nous ferions d'immenses gains en Alberta, et je suis convaincu que ce serait le cas des autres provinces également.

• (0915)

M. François Choquette: Merci beaucoup, monsieur Johnson.

Madame Meddri, vous avez parlé de l'impossibilité, pour vous, de participer à Destination Canada. Or cette participation aurait comme objectif d'encourager l'établissement de nouveaux immigrants francophones dans des communautés en situation minoritaire.

Pouvez-vous nous en parler d'avantage?

Quelle est la situation, en ce qui a trait à Destination Canada?

Mme Salwa Meddri: Destination Canada est une foire internationale qui se tient à Paris et en Belgique pendant pratiquement une semaine. Comme je l'ai mentionné, des représentants de la province y participent ainsi que des partenaires, notamment le World Trade Center et, cette année, le CDEM.

Auparavant, les organismes communautaires avaient la possibilité de participer à cette foire en raison du financement consenti à la province pour les programmes d'établissement. La province facilitait cela parce qu'elle comprenait l'importance de la contribution des organismes communautaires à cette foire. Bien entendu, la présence de la province est incontournable, primordiale, du fait que ses représentants peuvent parler du Programme Candidats du Manitoba ainsi que de l'appui et des possibilités qu'il offre.

Pour ce qui est du volet communautaire, il est très important de rassurer le futur candidat qui participe à la foire et de lui dire qu'il devra en effet suivre un processus, mais que par la suite, il ne sera pas seul. Il faut lui faire savoir qu'un regroupement d'organismes pourra se charger notamment d'aller le chercher à l'aéroport, de le conduire à un logement de transition et de l'aider à effectuer des démarches administratives. Il faut aussi lui dire que des organismes pourront le soutenir quant à la recherche d'un emploi ou d'un médecin de famille, notamment. On doit l'assurer qu'il ne sera pas abandonné.

Nous sommes une communauté en situation minoritaire, soit, mais ensemble, nous pouvons changer les choses, et c'est rassurant. Cette connexion personnelle fait une différence. Elle peut influencer la décision du candidat à l'immigration pour ce qui est du choix de la province, de la destination qu'il choisira.

Le président: Merci, madame Meddri.

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole.

M. Paul Lefebvre (Sudbury, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous.

Je vais d'abord m'adresser à nos amis d'Edmonton.

Vous avez parlé plus tôt de besoins liés à de nouveaux défis. La croissance de la population francophone en Alberta est en effet un phénomène nouveau. Or, vos ressources ne sont pas suffisantes pour faire face à cette croissance.

En quoi un appui additionnel dans le cadre de la feuille de route pourrait-il vous aider à offrir les services dont vous avez besoin?

• (0920)

M. Jean Johnson: J'ai mentionné plus tôt que les ententes entre le Canada et l'Alberta étaient très importantes. Cela dit, je pense que le gouvernement fédéral peut jouer un autre rôle. Je vais demander à Isabelle Laurin d'en parler un peu. Le leadership du gouvernement fédéral quant au respect de la Loi sur les langues officielles devient crucial pour nous. Je sais que cela sort du cadre de la discussion, mais à ce sujet, il y a beaucoup de points dont nous aimerions discuter.

Je vais céder la parole à Mme Laurin.

Mme Isabelle Laurin (directrice générale, Association canadienne-française de l'Alberta): Les besoins de la population francophone en Alberta ne font que croître, et cette croissance crée de la pression. Étant donné que le financement de l'entente Canada-communauté n'a pas augmenté depuis autant d'années, il est extrêmement difficile d'obtenir des salaires compétitifs en Alberta. Le coût de la vie y est relativement élevé et les salaires, dans le secteur privé, sont extrêmement élevés.

Nous disposons donc de peu de personnel pouvant offrir les services. En outre, la variété des services nécessaires augmente. Nous avons besoin de services dans le domaine de la petite enfance. Un rapport du commissaire aux langues officielles qui a été publié cette semaine traitait des besoins en matière de services de garde. Chez nous, ce besoin est absolument criant. Nous avons des besoins en matière de francisation dans nos écoles primaires, soit pour la prématernelle et la maternelle. Nous en avons également pour ce qui est de nos aînés. Les besoins en justice se font sentir, ainsi que les besoins en santé.

Il faut aussi que nous nous fassions connaître. En effet, comme nous sommes de petits réseaux répartis sur l'ensemble du territoire de l'Alberta, nous devrions pouvoir investir dans la promotion de nos communautés, de façon à ce que les gens provenant de l'extérieur sachent que nous existons. Il faut souvent deux ou trois ans pour que les gens découvrent qu'il existe des communautés francophones en Alberta. Nous avons besoin d'infrastructures. À Calgary, nous avons besoin d'un centre où les gens pourront se rassembler.

Bref, les besoins sont énormes, et nous avons besoin de l'appui de la feuille de route.

M. Paul Lefebvre: Merci.

Je vais partager mon temps de parole avec mon collègue Darrell Samson.

M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.): Merci, monsieur Lefebvre.

Merci et bonjour à tous.

J'apprécie ce que vous avez dit au sujet des 10 dernières années. Beaucoup d'efforts sont déployés pour développer la vitalité des communautés et, soudainement, certaines se rendent compte qu'elles ont des besoins supplémentaires. Certains dossiers, dans le cadre de la feuille de route, n'ont bénéficié d'aucune augmentation, en matière de financement, depuis 10 ans. Or cela cause de très sérieux problèmes, et ce, je crois, d'un bout à l'autre du pays.

Par ailleurs, si j'ai bien compris, la reddition de comptes est importante pour vous, de façon à ce que vous sachiez où va l'argent destiné à la province et, en fin de compte, à vos organismes.

En ce qui a trait à l'immigration, je vais faire le tour du jardin rapidement.

Vous avez parlé des tests, un point qui est d'une grande importance. Cela a été soulevé par IRCC. Je crois qu'il est important de noter dans notre rapport les points que vous avez fait valoir. Vous avez dit que les tests étaient difficiles, que leur coût était beaucoup trop élevé et que la distance à parcourir afin d'aller les passer posait problème, si j'ai bien compris.

La deuxième question, pour laquelle je demanderais une réponse très rapide...

Le président: Monsieur Samson, pourriez-vous garder cette question pour plus tard?

Nous allons passer toute suite à la deuxième étape, qui est justement l'immigration. Nous avons couvert un peu la question de l'immigration au cours de cette première partie, mais nous allons demander aux gens de l'Alberta de faire leur présentation et de nous entretenir de cette question.

Madame Meddri, si vous le désirez, vous pourrez prendre quelques minutes pour terminer votre exposé sur l'immigration

Pour le moment, je vais céder la parole à M. Johnson.

• (0925)

M. Jean Johnson: Merci beaucoup.

Je tiens tout d'abord à réitérer l'importance et la nécessité des services par et pour les francophones, ainsi que l'arrimage avec les organismes et les institutions de notre communauté. Au fil des ans, en raison de l'absence de services gouvernementaux dans de nombreux secteurs, notre communauté a dû se battre et se prendre en main. Elle s'est donc dotée d'organismes et d'institutions francophones visant à répondre à ses propres besoins.

Il importe que les programmes et les services élaborés pour répondre aux besoins des immigrants francophones soient offerts par notre communauté et qu'ils respectent notre architecture communautaire, si nous voulons réellement nous acquitter de notre double mandat et que l'immigration francophone contribue véritablement à notre vitalité.

Lorsque les décisions d'IRCC ne tiennent pas compte de nos structures et des services existants, on encourage la fragilité de nos services et de notre communauté. Souvent, nous considérons que les décisions prises et les processus nuisent à la communauté en gardant certains secteurs de la communauté, notamment l'organisme porte-parole, à l'écart des discussions. Nous sommes là pour soutenir et pour encourager l'autonomisation de nos organismes communautaires. Si quelque chose doit être fait, les représentants du gouvernement ne devraient pas être un obstacle, mais plutôt un facteur d'autonomisation pour ces organismes, comme ce que nous sommes pour eux.

Il faut également qu'on soit plus flexible quant aux critères appliqués. Certains immigrants, comme les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants internationaux, ne sont pas admissibles à certains services. Le problème, c'est que ces immigrants ne reçoivent pas une information de première main et qu'ils deviennent victimes d'informations biaisées que leur ont données des gens qui ne sont pas nécessairement passés par les services de notre communauté, ce qui est très dommageable.

Récemment, le Canada a accueilli de nombreux réfugiés syriens. Notre communauté aimerait pouvoir jouer un rôle auprès des réfugiés francophones qui sont présentement desservis par les instances anglophones.

Nous souhaitons que nos centres d'accueil francophones en Alberta puissent recevoir l'accréditation afin d'accueillir des réfugiés francophones parrainés par le gouvernement. Cela se fait au Manitoba, mais ce n'est pas le cas en Alberta.

Nous avons fait le choix conscient de bâtir une communauté plurielle de langue française. Depuis plusieurs années, l'ACFA coordonne le RIF, un mécanisme financé par IRCC qui a pour but de favoriser la concertation et la collaboration des divers acteurs qui oeuvrent en immigration francophone dans notre province. Si le ministère finance un tel mécanisme, il serait pertinent que son appel d'offres soit cohérent avec ce mécanisme et qu'il fasse avancer notre plan communautaire lié à l'immigration francophone et à la vie communautaire.

À l'été 2015, un appel d'offres lancé largement a créé une déchirure au sein de notre communauté. Il faut arrêter de créer des mécanismes qui divisent la communauté. Notre situation actuelle a été créée par le ministère. Il y a une division claire qui se produit au sein de la communauté, surtout dans la région de Calgary, et cela ne devrait pas se produire.

Nous favorisons l'autonomisation, nous nous prenons en main et nous développons des stratégies ensemble. Je trouve très désolant

bligeant que les politiques administrées par des représentants régionaux du ministère s'ingèrent dans ce processus et nous dictent comment nous devrions mener nos activités.

La négociation des ententes doit être un processus respectueux du désir de la communauté de se prendre en main et de définir ses priorités. On ne devrait pas nous imposer des priorités, d'autant plus que nous ne savons même pas d'où elles viennent.

La réalité des communautés varie d'une province à l'autre. Alors, il faut arrêter d'appliquer un processus fourre-tout à toutes les régions du pays. C'est une risée qu'on ait cette philosophie. Nous souhaiterions que les communautés soient respectées dans ces ententes.

Le président: Merci, monsieur Johnson.

Madame Meddri, si vous voulez ajouter quelque chose, vous avez deux minutes.

• (0930)

Mme Salwa Meddri: On n'insistera jamais assez sur les mots « par » et « pour »; ils sont très importants et primordiaux. C'est notre cheval de bataille. Lorsqu'un nouvel arrivant reçoit des services en français par un organisme francophone, cela fait une différence. Le fait de l'aiguiller vers d'autres services francophones va aussi faciliter l'attachement de ces gens aux communautés francophones. Je dis bien « communautés », parce qu'il y en a plusieurs au Manitoba. Elles sont toutes aussi importantes les unes que les autres. Il faut garder ces nouveaux arrivants dans nos communautés francophones et leur offrir des services dans la langue de leur choix et dans la langue d'usage. C'est extrêmement important, et on ne pourra jamais assez le répéter.

J'ai parlé des travailleurs temporaires et des étudiants internationaux, mais j'aimerais aussi souligner l'existence d'une espèce d'ambiguïté, si je puis dire, en ce qui concerne les services avant l'arrivée qui sont offerts notamment au Manitoba par un organisme anglophone. Cet organisme a créé, pour ce cas particulier, un service en français à l'intention des candidats à l'immigration, qui consiste à leur donner des séances d'information et d'orientation sur la province. C'est très bien. Nous avons commencé les négociations et les discussions avec cet organisme, afin qu'il réfère les candidats francophones qui viennent s'installer au Manitoba aux organismes francophones locaux qui sont sur place. Cela dit, il n'y a aucune garantie que cet organisme le fera, puisqu'il offre lui-même toute une panoplie de services d'établissement et a la possibilité de desservir tous les nouveaux arrivants, toutes catégories confondues, encore une fois en anglais.

Ce déséquilibre dans l'accompagnement et le financement d'organismes qui sont solides et bien établis nuit aux organismes francophones. Cela nous lèse énormément dans l'accomplissement de notre travail. Je ne peux que réitérer et appuyer les propos qui ont été tenus par M. Johnson.

Le président: Merci, madame Meddri.

Avec le temps qu'il nous reste, nous allons faire un tour de questions de trois minutes.

Madame Boucher, vous avez la parole.

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, PCC): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous. Je vous remercie d'être ici si tôt ce matin.

Je vais poser deux questions sur des aspects qui m'interpellent.

Monsieur Johnson, vous avez dit que la population francophone augmente de façon faramineuse en Alberta, mais qu'en même temps, vous manquez de main-d'oeuvre. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi il en est ainsi alors qu'on reçoit beaucoup de gens? Tantôt, la dame à côté de vous a dit qu'elle manque de main-d'oeuvre. J'aimerais comprendre cela.

Mon autre question concerne votre centre francophone. Vous aimeriez qu'il soit reconnu comme un organisme qui reçoit des réfugiés et comme une partie prenante, à l'instar de l'organisme au Manitoba. Qui reconnaît les centres, la province ou le fédéral?

M. Jean Johnson: Présentement, c'est selon la capacité financière.

Concernant l'employabilité, c'est très simple: nous n'avons pas d'argent pour embaucher des gens. Nous avons des personnes compétentes qui pourraient offrir des services, mais ce n'est pas possible. Nous sommes coincés dans une situation impossible. La population francophone augmente, mais nous ne pouvons pas offrir des services par manque de ressources financières. Nous avons plein de gens qui ont des compétences et dont nos communautés pourraient tirer profit, mais nous n'avons pas des ressources suffisantes, ce qui est vraiment plate.

J'aimerais ajouter quelque chose sur l'importance des mots « par » et « pour ». Souvent, une agence anglophone va dire qu'elle offre des services en français. Il y a une grande distinction à faire ici. Les gens sont accueillis en français, mais peu de temps après, la conversation se transforme en anglais. Ces gens sont accueillis et tous les services offerts sont en anglais. On dit à ces gens: « *No problem, we'll look after you* », mais ensuite, on les met dans un contexte anglophone. Peut-on arrêter de faire cela? Je trouve que c'est vraiment dommageable.

J'aimerais mentionner autre chose. Je m'excuse de la passion que j'y mets, mais c'est ce qu'on ressent beaucoup chez nous. Les ministères du gouvernement fédéral doivent assumer une responsabilité. À un moment donné, nous avons demandé de l'aide pour soutenir les efforts des gens qui arrivent, par exemple, du Québec. Ils font une demande au centre d'accueil et d'établissement, sauf qu'ils ne sont pas admissibles aux services, selon le financement de ces organismes. Nous essayons alors de trouver des ressources, mais dès que nous contactons un autre ministère, on nous réfère ailleurs en disant que c'est l'affaire d'IRCC. Il y a une déconnexion totale de la réalité et il devient très frustrant d'essayer de gérer cela.

Si vous demandez aux communautés ce qu'elles feront, nous aurons toute une liste de choses concernant l'efficacité du fonctionnement, mais il faut engager tous les ministères. C'est l'affaire de tout le monde.

• (0935)

Le président: Merci, monsieur Johnson.

Mme Sylvie Boucher: J'ai une demande à vous faire, monsieur Johnson.

Le président: Un instant, madame Boucher. Nous avons dit que nous allions essayer de nous limiter à trois minutes pour ce tour.

Nous passons immédiatement à M. Samson, qui avait une question tantôt et que j'ai interrompu.

M. Darrell Samson: Pouvez-vous nous fournir la liste?

Le président: Monsieur Johnson, pourriez-vous nous transmettre la liste par l'entremise de la greffière du Comité?

M. Jean Johnson: Ce sera un plaisir pour nous de vous envoyer la liste.

Le président: Merci.

M. Darrell Samson: [*Inaudible*] Il faudrait que ce soit les régions, les conseils scolaires et les communautés qui établissent leurs priorités, et qu'il y ait de la flexibilité à cet égard. C'est ce que je retiens de votre présentation.

Je vais terminer ma question. Madame Meddri, vous avez dit que les immigrants qui arrivent ont l'option de prendre des cours de français, mais que les cours d'anglais sont obligatoires.

Pouvez-vous en dire davantage sur ce point?

Mme Salwa Meddri: Étant dans une province et dans une communauté en situation minoritaire, j'ai envie de dire que l'anglais est un mal nécessaire. Les gens sont obligés de prendre des cours d'anglais. Selon le système, quand un immigrant arrive au Manitoba et qu'il est admissible aux services, il est accueilli, soit disant, par un organisme francophone pour son établissement, mais il doit passer par deux organismes.

Il y a le programme ENTRY, qui lui donnera des séances d'orientation pendant quatre semaines en anglais intensif. Par la suite, il sera admissible au test d'évaluation linguistique en vue de satisfaire au fameux standard, ou *benchmark*, pour pouvoir apprendre l'anglais selon son niveau et selon l'orientation qu'il voudrait prendre par la suite.

Or ce n'est pas le cas pour le français. Il est facultatif et il n'est pas important puisque l'Université de Saint-Boniface reçoit du financement pour offrir des cours de français aux nouveaux arrivants à un certain niveau. Cependant, le nombre de places est très limité. Le nombre de nouveaux arrivants qui peuvent bénéficier de ce programme est limité.

Si des immigrants sont allophones, ce qui est le cas des réfugiés syriens, ils bénéficieront de programmes d'alphabétisation en français, afin qu'ils soient aptes à apprendre l'anglais ou à prendre n'importe quelle direction dans leur vie. Malheureusement, on insiste pour qu'ils apprennent l'anglais en leur disant qu'ainsi ils pourront avoir un emploi, poursuivre une carrière, et ainsi de suite. En ce sens, le français est négligé.

Cela va même jusqu'à influencer les parents dans leur décision concernant l'inscription de leurs enfants dans une école francophone. Ils viennent avec l'idée préconçue que si leur enfant va dans une école francophone, il n'apprendra jamais l'anglais. Les services francophones d'établissement et les gens sur le terrain leur expliquent en permanence que les enfants ont une capacité d'apprendre et de s'adapter, et que l'anglais, ils vont l'attraper à un moment donné. Ils leur expliquent également que de donner la chance à leurs enfants ou à toute personne la possibilité d'être bilingues, c'est les ouvrir au succès dans tous les domaines.

M. Darrell Samson: C'est étrange d'entendre cela, parce que la semaine dernière, le ministère, dans sa présentation, nous a dit que des gens sont ciblés juste pour assurer une immigration francophone.

• (0940)

Le président: Merci.

Monsieur Choquette, vous avez la parole.

M. François Choquette: Merci, monsieur le président.

Mes questions s'adressent aux deux groupes.

On sait que les objectifs d'immigration francophone en milieu minoritaire sont de 4,4 % pour l'ensemble du Canada. Quels sont les objectifs de l'Alberta et du Manitoba? Êtes-vous en voie d'atteindre ces objectifs? Sinon, que pourrions-nous faire pour vous aider à les atteindre dans chacune de vos provinces?

Le programme Mobilité francophone, autrefois Avantage significatif francophone, a été rétabli cet été ou en juin. On a entendu dire qu'il est très difficile de le repartir, parce que les entreprises ont perdu le réflexe d'utiliser ce programme, qu'il leur faut recommencer à zéro et qu'elles un peu perdu confiance en cet outil.

Les gens de l'Alberta peuvent commencer à répondre, puis ce sera au tour de Mme Meddri.

M. Jean Johnson: En ce qui a trait à l'objectif de 4,4 %, l'Alberta ne s'investit pas tellement dans le domaine du recrutement. Au cours des 10 ou 15 dernières années, l'économie en Alberta — qui a changé ces dernières années — attirait des gens. Donc, l'immigration primaire permettait d'atteindre cette cible de 4,4 %. Il y a aussi l'immigration secondaire qui permettait d'atteindre cet objectif. Je parle ici des gens qui se sont établis au Québec pendant un certain temps et qui ont rebondi chez nous pour des raisons économiques.

Chose intéressante, on voit toujours une augmentation de cette migration et de cette immigration en Alberta pour les mêmes raisons, en dépit du fait qu'il y a une baisse économique en Alberta. Cela nous met dans une position assez intéressante. La baisse économique favorise l'augmentation continue de nouveaux arrivants.

Quant au programme Mobilité francophone, c'est sûr que le secteur privé a perdu confiance en ce programme. Dans la foulée de l'abolition de ce programme par le gouvernement Harper, il est survenu un conflit naturel entre l'employeur et l'employé. Il fallait demander des études d'impact sur marché du travail, etc. Cela a mis en conflit l'employeur et l'employé. Donc, les gens ne sont pas convaincus que le rétablissement de ce programme soit vraiment un avantage.

Le président: Merci, monsieur Johnson.

Je cède la parole à un dernier intervenant, madame Lapointe.

Mme Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour et bienvenue aux témoins. Je vous remercie d'être avec nous ce matin.

Madame Meddri, tantôt, vous avez dit que la rétention des immigrants francophones est assez élevée dans votre province. Pouvez-vous la chiffrer?

Mme Salwa Meddri: Il n'y a pas de chiffres concrets là-dessus. Je peux dire cependant que les migrants interprovinciaux sont assez nombreux à solliciter des services d'établissement et d'accueil quand ils sont au sein de la communauté. C'est un indicateur initial qui nous donne une idée du taux de rétention. Il y a aussi des étudiants internationaux et des travailleurs temporaires qui finissent par rester au Manitoba.

En ce moment, nous n'avons pas un tel chiffre, mais nous y travaillons justement. Cela nous permettra d'avoir un outil d'évaluation pour connaître l'efficacité des programmes et pour savoir quels éléments concrets ont besoin d'amélioration.

Mme Linda Lapointe: Ce serait intéressant de voir ce qui fonctionne ou ce qui ne fonctionne pas. Je suis d'accord avec vous.

Monsieur Johnson et madame Meddri, vous avez parlé de migration interprovinciale. Je sais que les subventions suivent les gens selon l'endroit d'où ils arrivent. Pouvez-vous nous dire combien d'immigrants francophones du Québec arrivent en Alberta ou au Manitoba?

Mme Salwa Meddri: C'est difficile de les chiffrer d'une manière très objective pour deux raisons. La première, c'est que s'ils sont toujours résidents permanents, même s'ils changent de province, ils

sont admissibles aux services d'établissement et aux programmes qui sont offerts dans la communauté. Par contre, s'ils changent de province et qu'ils sont devenus des citoyens canadiens ou naturalisés, ils ne sont plus admissibles à ces services. Ils ont toujours besoin d'appui et d'accompagnement pour une meilleure intégration, parce que les provinces ne sont pas toutes pareilles et les réalités ne sont pas identiques, mais malheureusement, en raison de critères d'admissibilité, ils ne reçoivent pas ces services. Donc, cela ne donne pas une idée claire sur le taux ou le nombre des migrants interprovinciaux.

● (0945)

Le président: Merci beaucoup, madame Meddri.

Cela met fin à cette première heure de consultations.

Je vous remercie beaucoup, monsieur Johnson et mesdames Laurin et Meddri.

Nous avons entendu de très belles présentations. Vous avez apporté des informations précieuses pour les membres du Comité.

Merci à tous.

Nous allons faire une pause de quelques minutes avant de passer au prochain groupe.

● (0945)

(Pause)

● (0955)

Le président: Chers amis, nous reprenons l'étude de la feuille de route et de l'immigration dans les communautés francophones en milieu minoritaire.

Dans l'heure qui suit, nous recevrons la Société franco-manitobaine, représentée par Mme Bintou Sacko, gestionnaire de l'Accueil francophone.

Nous étions aussi supposés recevoir Robert Thérien, du Conseil de la coopération de la Saskatchewan, qui s'est désisté à la dernière minute en raison d'un changement à son horaire.

Nous allons donc faire cette étude avec la Société franco-manitobaine. Nous accueillons par vidéoconférence Mme Bintou Sacko.

Madame, vous avez cinq minutes pour faire votre présentation. Ensuite, nous ferons un tour de table où les membres du Comité pourront intervenir, vous poser des questions ou vous faire des commentaires.

Madame, nous vous écoutons.

Mme Bintou Sacko (gestionnaire de l'Accueil francophone, Société franco-manitobaine): Merci, monsieur le président.

Au nom de la Société franco-manitobaine, je vous remercie de l'invitation. C'est vraiment un plaisir pour moi de comparaître ce matin devant le Comité.

Je m'appelle Bintou Sacko et je suis gestionnaire de l'Accueil francophone depuis 2005.

J'aborderai les points que prévoit la feuille de route dans le dossier de l'immigration puisque je suis depuis le début la personne responsable de ce dossier pour la Société franco-manitobaine. C'est un dossier qui est très important pour nous. Dans cette perspective, je vous expliquerai que l'immigration fait partie des cinq axes stratégiques de l'accroissement de l'espace francophone au Manitoba. Le Manitoba français a fait beaucoup d'avancées en ce sens depuis les 15 dernières années. Ce que la feuille de route prévoit par rapport à l'immigration ferait certainement une très grande différence au chapitre de l'immigration francophone, particulièrement chez les réfugiés francophones. Nous avons eu la chance cette année de participer aux consultations pancanadiennes de 2016 sur les langues officielles. Cela a eu un impact sur la communauté francophone et est important par rapport à la dualité linguistique dans les communautés.

Depuis quelques années, les francophones choisissent de venir au Manitoba justement en raison du fait que la langue française y est présente. C'est ce qui les motive à venir au Manitoba. Les instances qui ont eu la chance de participer à ces consultations étaient toutes d'accord sur le fait qu'on doit vraiment soutenir les services en français.

Un grand défi se pose pour les immigrants en situation minoritaire. Ce qu'on constate, c'est que les services ne sont pas souvent au même niveau quand on parle les deux langues officielles et il y a même des services qui n'existent pas du tout en français pour les nouveaux arrivants francophones. Il serait donc très pertinent de mettre un peu plus l'accent sur l'importance des deux langues officielles et de voir comment elles peuvent être au même niveau.

Il y a certainement eu des succès qui ont été enregistrés. Je parlerai du projet de loi 5 sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie au Manitoba et des états généraux qui ont été tenus par la Société franco-manitobaine, il y a de cela quelques mois. Cela a vraiment permis à la communauté francophone de se redéfinir et de revoir ce qui manque pour pouvoir inclure certains aspects et permettre l'épanouissement de la francophonie ici, au Manitoba. En fait, d'autres structures ont aussi besoin de soutien, comme la petite enfance, la Division scolaire franco-manitobaine et l'Université de Saint-Boniface pour faire en sorte qu'il y ait davantage de programmes techniques et professionnels en français dans des domaines plus spécifiques étant donné qu'ils sont presque inexistantes au Manitoba.

Par rapport au dossier de l'immigration francophone en situation minoritaire, la mise en place de la structure de l'Accueil francophone, dont je suis la gestionnaire, a vraiment permis à la communauté franco-manitobaine de rendre prioritaire le dossier de l'immigration. Cette structure nous permet évidemment d'accueillir les immigrants et de les soutenir dans leur processus d'intégration par l'entremise de tous les services dont ils ont besoin, que ce soit les services administratifs en matière de logement, les services sociaux et le lien qu'ils peuvent établir dès le départ avec la communauté francophone pour qu'ils puissent bien recevoir les services dans la langue de leur choix.

Malheureusement, les changements du dernier gouvernement ont eu beaucoup d'impact sur le recrutement, notamment sur le recrutement des nouveaux arrivants et vis-à-vis certains dossiers en matière d'immigration. Des consultations ont été lancées dernièrement avec IRCC et on voit vraiment tout le soutien que nous recevons justement en matière d'immigration. On voit que les dossiers commencent à prendre de l'ampleur, à devenir importants et à avancer.

● (1000)

Il reste encore des défis, certainement.

En ce qui touche le recrutement, comme je l'ai souligné, il serait important de mieux cibler les zones du recrutement, pour que beaucoup plus de francophones viennent vers nous, ici. Puisque nous sommes dans une situation minoritaire — on n'arrête pas de le dire —, plusieurs facteurs, notamment l'accès à plus de services en anglais là-bas, font que les gens vont s'angliciser beaucoup plus rapidement. Donc, pour le recrutement, il faudrait être stratégique et arrimer les stratégies de recrutement à celles des ambassades canadiennes à l'extérieur.

Pour l'accueil, il s'agirait vraiment de renforcer les structures d'accueil existantes. Étant donné que le nombre de nouveaux arrivants augmente énormément, surtout du côté des réfugiés, on a besoin d'avoir beaucoup plus de ressources et de soutien pour pouvoir les aider à s'intégrer.

Par ailleurs, il y a un très grand défi en matière de logement, surtout de logements sociaux.

L'intégration de ces nouveaux arrivants prend énormément de temps. Il faut de trois à cinq ans, et même jusqu'à sept ans dans certains cas, pour qu'ils puissent pleinement s'intégrer dans la société canadienne.

Pour ce qui est de l'intégration socioéconomique, il faut renforcer la mise à niveau des deux langues. Il faut offrir de la formation linguistique, certainement, dans le domaine de compétence de certains nouveaux arrivants qui arrivent ici avec un niveau d'éducation assez élevé. Souvent, ils ont simplement besoin d'une formation linguistique qui cible vraiment leur domaine de compétence, pour qu'ils puissent aller sur le marché de l'emploi.

Il faudrait notamment développer, avec des ordres professionnels, des programmes d'appui pour qu'il y ait un peu plus d'ouverture pour la reconnaissance des compétences et des acquis des nouveaux arrivants.

Par rapport à l'intégration socioculturelle, il importe vraiment de créer des espaces pour que les immigrants francophones en situation minoritaire se sentent encore plus inclus ou intégrés.

Cette année, le Manitoba s'est lancé dans l'accueil des Syriens, un projet qui était vraiment prioritaire pour le gouvernement fédéral. L'Accueil francophone est la seule structure francophone au Canada qui ait une convention en place avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour accueillir des réfugiés. Nous avons eu la chance d'accueillir plus de 160 réfugiés syriens entre les mois de décembre 2015 et de mars 2016.

C'était un succès au départ, mais cela a comporté plein de défis, je peux vous le dire. Ce n'étaient ni des francophones ni des anglophones, mais des allophones. Beaucoup de services d'interprétation ont été nécessaires et nous continuons à travailler avec ces réfugiés syriens.

Cela change un peu les données. La communauté francophone ne veut pas seulement être un fournisseur de services dans ce sens, mais elle veut aussi pouvoir intégrer ces réfugiés syriens dans la communauté francophone, pour qu'ils puissent vraiment s'épanouir et pour que cela soit un peu à l'avantage de la communauté francophone, d'une certaine manière.

● (1005)

Le président: Merci beaucoup, madame Sacko.

Mme Bintou Sacko: Voilà qui met fin à ma présentation.

Le président: D'accord.

Nous avons couvert les deux sujets que sont la feuille de route et l'immigration. Aussi, je vais demander aux membres du Comité de s'exprimer sur l'un ou l'autre de ces sujets.

Nous allons commencer par Mme Boucher.

Mme Sylvie Boucher: Bonjour, madame. Bienvenue. Merci d'être là ce matin.

Votre présentation était très intéressante. Vous avez parlé des réfugiés francophones, par opposition aux immigrants francophones. J'aimerais savoir quelles sont les différences d'intégration entre le groupe des immigrants et le groupe des réfugiés. Faites-vous face au même type de difficultés? Les organismes en général ont-ils des approches différentes vis-à-vis de ces deux groupes?

Mme Bintou Sacko: Je vous remercie de vos questions.

C'est très intéressant. En effet, il existe deux différentes façons d'intégrer les immigrants.

Les immigrants économiques arrivent chez nous et sont préparés. Ils ont eu la chance de choisir la province dans laquelle ils voulaient aller et ils ont une bonne raison d'avoir choisi une province plutôt qu'une autre. Leur préparation leur a permis de tenir compte de différents facteurs. Ils ont communiqué avec des gens, ont obtenu des renseignements et ont fait un choix.

Malheureusement, les réfugiés n'ont pas fait ce choix. Ils savaient qu'ils iraient au Canada, mais ils n'avaient pratiquement aucune idée de la province où ils auraient à s'intégrer. Ils ne comprennent donc pas la notion de bilinguisme ni même de francophonie en situation minoritaire. La majorité de ces gens ne sont pas sélectionnés par l'entremise d'un système de pointage et nous n'avons aucune idée de leur niveau de scolarité quand ils arrivent ici.

Certains réfugiés ne sont jamais allés à l'école et d'autres ont pris beaucoup de retard dans les camps de réfugiés. D'autres ont vécu tellement de traumatismes et n'ont jamais eu la chance de les surmonter ou de comprendre ce qu'ils vivaient. C'est seulement lorsqu'ils se retrouvent au Canada et qu'ils sont dans une situation où ils se sentent en sécurité qu'ils commencent à réfléchir à leur vécu et que tout leur revient à la mémoire.

Pour les réfugiés, la démarche est donc beaucoup plus lente et beaucoup plus longue. Nous leur offrons toutes sortes de ressources. Ils sont d'abord soutenus financièrement par le gouvernement fédéral pendant une année. Ils sont aussi soutenus psychologiquement, émotionnellement et moralement. Pour certains, c'est comme mourir et renaître, étant donné que nous leur apprenons tout.

Dans le cas des immigrants économiques, le débat est à un certain niveau, parce qu'ils ont des objectifs bien établis en arrivant ici, même s'ils ne comprennent pas toujours la notion de vivre en situation minoritaire en tant que francophone. Nous le leur expliquons, mais l'approche se fait à un certain niveau.

C'est la différence qui existe à cet égard. Est-ce que j'ai été claire?

Mme Sylvie Boucher: Oui, c'est très clair. Merci beaucoup.

Je vais vous poser une question touchant la feuille de route.

En tant qu'organisme, quelle serait la principale demande que vous adresseriez au gouvernement fédéral qui pourrait vous aider le plus et que vous aimeriez retrouver dans la feuille de route?

• (1010)

Mme Bintou Sacko: Il y en a beaucoup. J'ai participé aux consultations où j'ai eu à souligner plusieurs points; je ne les reprendrai pas tous ici. Si je devais prendre un cas parmi tant d'autres, je parlerais des réfugiés syriens qui sont arrivés au Canada. En tant qu'organisation francophone, nous avons été impliqués dans

l'accueil de ces réfugiés. Nous les avons bien reçus et nous avons des interprètes, mais, malheureusement, nous avons été obligés de les rediriger vers de la formation linguistique en anglais. En fait, notre division scolaire franco-manitobaine n'avait pas les ressources adéquates pour intégrer les enfants syriens qui arrivaient. Le Manitoba est une province majoritairement anglophone. C'est donc la langue anglaise qui domine.

Pour s'intégrer, ces immigrants ont donc eu besoin d'apprendre l'anglais, qui est la langue de la majorité. Cependant, ils auraient aussi besoin d'apprendre le français. Cela dit, puisque certains des services et des ressources n'existent pas en français, nous n'avons même pas pu leur donner le choix. Nous étions obligés de les diriger directement vers le secteur anglophone et de les inclure dans des cours d'anglais. En tant que communauté, cela constitue un danger pour nous, puisque nous risquons de les perdre à long terme alors que nous avons fait tout le travail préliminaire.

C'est un exemple parmi tant d'autres.

Le président: Merci, madame Sacko.

Nous allons maintenant passer à M. Arseneault.

M. René Arseneault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Bonjour, madame Sacko.

Mme Bintou Sacko: Bonjour, monsieur.

M. René Arseneault: Je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui.

Plus tôt, vous avez expliqué qu'avec le changement de gouvernement, vous aviez constaté des répercussions en ce qui concerne la feuille de route. Notamment, les dossiers prennent de plus en plus d'ampleur et commencent à avancer. Que voulez-vous dire par cela? Qu'est-ce qui commence à avancer davantage qu'auparavant ou différemment de ce qui se passait sous l'ancien gouvernement?

Mme Bintou Sacko: Je prendrai un exemple concret. Sous le gouvernement précédent, nous avons assisté à la suppression d'un programme qui était très important pour les francophones, soit le système Entrée express. Nous avons dû faire beaucoup, mais beaucoup de bruit pour que ce programme soit relancé. Ce programme aide à soutenir les communautés francophones dans le recrutement d'immigrants, en accordant assez de points aux immigrants francophones qui décident de venir vivre ici, au Canada, dans les communautés francophones en situation minoritaire. C'était un programme très important qui avait été supprimé par le passé. Il a été rétabli sous d'autres formes en vue d'appuyer les communautés francophones dans le recrutement et la sélection des immigrants.

Le deuxième aspect touche les consultations qui ont été lancées et qui ont été énormément appréciées. Le nouveau gouvernement nous a finalement fait sentir son besoin d'entendre les gens de la communauté, ceux qui sont sur le terrain et qui peuvent réellement partager leurs idées et dire concrètement ce dont ils ont besoin en tant que communauté pour que les services soient à la hauteur. Tous les groupes étaient réunis. Par exemple, ici, au Manitoba, plus de 30 groupes ont été consultés dans plusieurs domaines, que cela soit les langues officielles ou l'immigration. Des séries de consultations ont été lancées en fonction des différents programmes offerts. C'était vraiment bien.

Nous sommes donc en train de vivre ces changements et nous nous sentons vraiment écoutés.

M. René Arseneault: D'accord.

Vous avez appelé ce programme d'immigration francophone le système express. C'est bien cela?

Mme Bintou Sacko: C'est Entrée express, oui.

M. René Arseneault: C'est Entrée express, pardon.

Vous dites que ce programme n'existe plus à présent, mais qu'il se présente sous d'autres formes ou d'une autre manière. C'est ce que vous dites?

Mme Bintou Sacko: Oui, c'est cela.

M. René Arseneault: Toutefois, les fonds sont-ils suffisants pour arriver au but?

Mme Bintou Sacko: En ce qui touche la question des fonds, c'est autre chose. Il est certain que des fonds sont toujours nécessaires à la communauté francophone afin de vraiment faire avancer le dossier.

Jusqu'à présent, la cible de recrutement fixée par les communautés francophones en situation minoritaire n'est pas atteinte. Il faudrait certainement beaucoup plus de ressources. Par exemple, il y a un programme qui s'appelle Destination Canada, qui est très important pour le recrutement et la promotion des communautés en situation minoritaire. Toutefois, malheureusement, ce programme n'est pas financé à 100 %, et tout le monde n'a pas la possibilité d'y participer. Ce programme ne cible actuellement que deux pays européens, alors qu'il y a un bassin d'immigrants francophones en dehors de ces pays au sein duquel nous pourrions faire beaucoup plus de promotion.

Évidemment, il faut des ressources financières pour aller faire beaucoup plus de promotion dans ces pays, ou ces zones, en vue de recruter des immigrants francophones. Cela nous limite un peu et, jusqu'à présent, la cible n'est pas atteinte. La question financière entre donc en ligne de compte.

• (1015)

M. René Arseneault: D'accord.

Mme Bintou Sacko: Il est certain qu'il faudrait beaucoup plus de soutien financier pour atteindre nos objectifs.

M. René Arseneault: Votre organisme a-t-il mené des études pour déterminer, en ce qui concerne le Manitoba précisément, de quelles ressources financières vous auriez besoin, à quoi celles-ci serviraient et vers où elles seraient dirigées?

Mme Bintou Sacko: Non. Nous n'avons pas mené d'études en ce sens, mais nous sommes en train d'élaborer une stratégie avec la province du Manitoba. Plusieurs rencontres ont été organisées à l'intention des communautés, dans la province du Manitoba. Le gouvernement fédéral travaille aussi de concert avec nous dans le but d'adopter une stratégie propre à la communauté franco-manitobaine qui nous permette de couvrir les cinq axes stratégiques et de déterminer les ressources financières dont nous avons besoin pour y travailler. Dans ce cas, on parle de recrutement, d'accueil, d'intégration, de rétention et d'intégration sur le plan socioéconomique. Les cinq axes stratégiques sont donc touchés. Une fois que cette stratégie sera en place, nous serons en meilleure position pour déterminer de quelles ressources nous avons besoin pour faire progresser les dossiers.

M. René Arseneault: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Choquette, vous avez la parole.

M. François Choquette: Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup de votre participation et de votre témoignage. C'est vraiment très apprécié.

Vous avez parlé du programme Entrée express et du retour de l'ancien programme Avantage significatif francophone, maintenant appelé Mobilité francophone. En effet, nous avons entendu parler des effets négatifs de l'élimination de ce programme durant une certaine période. Les entreprises et les entrepreneurs ont perdu le réflexe d'utiliser cet outil, qui est très important afin d'encourager la venue de nouveaux immigrants francophones et de les insérer le plus rapidement possible en milieu de travail. Nous savons que c'est le milieu économique qui permet de continuer à s'épanouir sur le plan francophone.

Est-ce que vous travaillez présentement avec des entreprises pour leur parler du retour de ce programme et leur dire qu'il faut l'utiliser, qu'il faut en considérer les bénéfiques? Comment accueillent-ils le retour du programme?

Mme Bintou Sacko: Ils l'accueillent très positivement. Lorsque le programme Avantage significatif francophone a été supprimé, nous avons ressenti un sentiment de séparation totale des employeurs, et le découragement s'est installé. Le rétablissement du programme nous a ramenés au point de départ. Nous voudrions convaincre ces employeurs de continuer à soutenir la francophonie par le recrutement.

Il y a quelques semaines, nous avons reçu les représentants de quatre ambassades: les ambassades du Canada à Paris, en Tunisie, au Maroc et au Sénégal. Leurs représentants sont venus ici, au Manitoba, dans le but de rencontrer des employeurs intéressés par le recrutement à l'extérieur, et de parler du nouveau programme et des possibilités offertes. Cela a été très positif. Il y a eu une rencontre dans la matinée avec les membres de la communauté pour en apprendre davantage sur le fonctionnement du programme, ce qu'il rapporte, et pour créer des liens avec les ambassades outre-mer. En après-midi, les employeurs qui avaient été invités sont venus écouter ces représentants pour prendre contact avec eux et faciliter le recrutement.

Alors, le retour du programme a été reçu positivement. Cela s'est fait en collaboration avec d'autres structures ici, au Manitoba, et avec la province elle-même, évidemment.

Le programme a été relancé et nous espérons pouvoir continuer notre action afin que les gens puissent l'utiliser.

• (1020)

M. François Choquette: C'est une très bonne nouvelle.

Dans l'ensemble du Canada, l'objectif souhaité du taux d'immigration francophone dans les communautés en situation minoritaire est de 4,4 %. Quel est votre cible au Manitoba? En êtes-vous éloignés? Connaissez-vous les chiffres?

Mme Bintou Sacko: Je n'ai pas les chiffres exacts. Cependant, je sais que durant une certaine année, la cible était toujours de 7 % au Manitoba, alors que nous n'avions même pas atteint 4 %. Nous sommes un peu loin derrière.

Auparavant, le programme d'établissement et les ressources liées à l'immigration étaient gérés par la province du Manitoba. Ces ressources ont été retirées par le gouvernement fédéral, ce qui a limité un peu la province du Manitoba en ce qui touche les actions qu'elle pouvait poser pour le recrutement dans différents endroits. Cela a donc aussi eu des conséquences. De plus, des limites ont été fixées parce que la population du Manitoba grandissait rapidement. À un certain moment, notre cible de 10 000 est passée à 5 000. Il y a donc eu des répercussions sur le recrutement francophone ici, au Manitoba.

M. François Choquette: Le fédéral a donc enlevé des sommes offertes aux provinces pour encourager l'immigration francophone?

Mme Bintou Sacko: Tout le programme d'immigration dans son ensemble a été annulé. Durant longtemps, le Manitoba gérait un portefeuille. Je vous rappelle que, jusqu'en 2013, nous gérons la structure de l'Accueil francophone et que nos ententes de contribution étaient signées par la province du Manitoba. Ces fonds ont été retirés à la province, ce qui fait que nous signons maintenant nos ententes de contribution directement avec le gouvernement fédéral, avec IRCC. La province n'a donc pas assez de ressources pour gérer ce portefeuille. Malgré tout, le programme de recrutement des candidats existe toujours, mais la province n'a pas assez de ressources pour faire tout ce qu'elle voudrait faire.

Le président: Merci.

Monsieur Vandal, vous avez la parole.

M. Dan Vandal: Bonjour, madame Sacko.

J'ai une question à vous poser au sujet de la feuille de route.

Je sais que, lors des consultations tenues en 2011, la Société franco-manitobaine avait noté que la feuille de route n'était pas alignée sur les priorités de la communauté franco-manitobaine, même si la communauté avait un plan stratégique.

Pourriez-vous nous expliquer votre perspective relativement à la feuille de route? Est-ce que la feuille de route est présentement alignée sur les priorités de la communauté et de la Société franco-manitobaine?

Mme Bintou Sacko: Absolument. Dans le dossier de l'immigration francophone, les priorités qui ont été mentionnées sont complètement alignées sur la stratégie de la Société franco-manitobaine.

Comme je le disais au départ, l'accroissement de l'espace francophone constitue la stratégie de la Société franco-manitobaine, et l'immigration en fait partie. La feuille de route souligne des axes qui sont très importants, notamment la formation linguistique, qui est présentement très importante pour les immigrants francophones qui arrivent dans notre province. Cet aspect est soutenu par la Société franco-manitobaine.

En fait, le Manitoba est toujours cité comme chef de file dans le dossier de l'immigration francophone. Vous êtes notre député et vous le savez bien. Nous travaillons très bien avec vous et aussi avec le World Trade Centre de Winnipeg dans le cadre du recrutement.

Donc, tous les dossiers sont absolument appuyés par la Société franco-manitobaine et cela s'aligne très bien sur sa stratégie par rapport au dossier de l'immigration francophone.

M. Dan Vandal: Pourriez-vous nous parler de sujets différents de celui de l'immigration, comme l'éducation, la santé et la jeunesse? Seriez-vous en mesure de discuter de ces sujets ou seulement de l'immigration?

Mme Bintou Sacko: Je me suis beaucoup plus préparée pour aborder la question de l'immigration, mais je pourrais peut-être aborder le secteur de l'éducation, étant donné que je suis dans la communauté depuis déjà un certain temps.

En ce qui concerne l'éducation, il y a énormément de recommandations à faire. J'ai touché un peu au dossier de la petite enfance, qui est actuellement une priorité pour la communauté francophone du Manitoba. Il s'agit de soutenir le dossier de la petite enfance par le moyen de l'ouverture de garderies. C'est un dossier très difficile dans la francophonie. Il y a une très grande lacune à cet égard.

En ce qui a trait à l'éducation au niveau secondaire, dans la Division scolaire franco-manitobaine, les inscriptions sont en train d'augmenter. Cela revient un peu à la question de l'immigration. Il y a des choses nouvelles qui se produisent à l'heure actuelle. Cette division scolaire a été établie initialement en fonction des besoins qui existaient à l'époque. Or, nous savons que la communauté est en train de changer. Avec les états généraux, nous avons constaté beaucoup de choses, notamment dans le domaine de l'éducation. Il s'agit de renforcer les structures de la Division scolaire franco-manitobaine pour répondre aux besoins en vertu des changements dans la communauté.

Dans le domaine de l'éducation postsecondaire, l'Université de Saint-Boniface est présentement la seule université francophone à Winnipeg, au Manitoba. Elle a également besoin d'être soutenue pour la mise en place de beaucoup de programmes. On a beaucoup parlé de formation professionnelle et technique en langue française. Ce sont des programmes qui sont presque inexistantes ici, au Manitoba. Les programmes de ce genre existent seulement en anglais. Les gens sont donc obligés d'apprendre l'anglais ou d'avoir une certaine maîtrise de l'anglais pour aller suivre cette formation. S'ils avaient le choix, ils seraient beaucoup plus à l'aise de le faire en français. Il s'agirait donc de soutenir une structure de ce type pour que cela puisse avancer.

Je ne sais pas s'il y a d'autres domaines dont je devrais parler.

M. Dan Vandal: C'est bien.

Quand on parle d'immigration, j'aime bien y penser en termes de recrutement, d'accueil et d'intégration. Dans quel domaine le Manitoba réussit-il le mieux? Est-ce dans le domaine du recrutement, de l'accueil ou de l'intégration?

• (1025)

Mme Bintou Sacko: Je dirais que la capacité d'accueil ici est très forte. C'est la première structure qui a été créée. Les programmes ont été développés en fonction des besoins des clients, notamment pour les accueillir à l'aéroport et les aider à s'établir ici, dans la communauté.

Cependant, une fois que les immigrants sont établis ici, il faut des programmes sûrs pour les intégrer. Or qu'on le veuille ou non, l'intégration passe par l'emploi. Il faudrait beaucoup de programmes plus adéquats pour les appuyer en ce sens, de sorte qu'ils accèdent rapidement au marché de l'emploi. Comme le bassin est un peu limité dans le milieu francophone, ces personnes vont explorer un peu partout.

Par ailleurs, une seule structure s'occupe de recrutement, à savoir le World Trade Centre de Winnipeg, et je sais qu'il a besoin de beaucoup d'appui.

Le président: Monsieur Vandal, vous pouvez poser une dernière question.

M. Dan Vandal: Merci.

J'aimerais savoir quel domaine comporte le plus de lacunes. Est-ce le recrutement ou l'intégration?

Mme Bintou Sacko: Je dirais que ce sont les deux. En effet, le recrutement et l'intégration sont deux champs d'action où il faut beaucoup investir.

M. Dan Vandal: Merci beaucoup, madame Sacko.

Le président: Merci.

Madame Lapointe, vous disposez de deux minutes.

Mme Linda Lapointe: Merci.

Bonjour et bienvenue.

Vous avez dit plus tôt avoir été invitée à une consultation sur les langues officielles et l'avoir apprécié. Vous aviez plusieurs recommandations à faire.

L'idéal serait que vous dressiez une liste de vos suggestions concernant la feuille de route, étant donné que nous ne pourrions pas les traiter toutes aujourd'hui. De cette façon, nous pourrions les inclure dans notre rapport, qu'elles portent sur la feuille de route ou sur l'immigration. Il s'agira de les envoyer à la greffière. Ce sera très apprécié.

• (1030)

Mme Bintou Sacko: D'accord. Je le ferai avec plaisir.

Mme Linda Lapointe: Merci.

Vous avez dit, au sujet du recrutement des immigrants, qu'on ne se concentrerait pas beaucoup sur certains pays. Vous avez parlé du Maroc et du Sénégal.

Y a-t-il d'autres pays que l'on devrait cibler pour l'immigration francophone?

Mme Bintou Sacko: Comme je l'ai dit, le recrutement est présentement beaucoup ciblé sur la France et la Belgique, donc sur des pays européens. Même si nous avons reçu les représentants des ambassades du Maroc, de la Tunisie et du Sénégal, on ne fait pas de promotion dans ces pays pour recruter d'éventuels immigrants.

Quand je parlais d'élargir le bassin, je pensais au Maghreb, qui devrait maintenant être le point de mire, et à la zone francophone de l'Afrique de l'Ouest, qui est vraiment très francophone et où il y a beaucoup de gens très instruits. Ceux-ci pourraient être d'excellents candidats pour le Canada.

Mme Linda Lapointe: Merci.

Je vais revenir à la charge et vous demander de nous faire part dans votre liste de bons coups, de suggestions ou de choses à améliorer concernant la feuille de route de 2008-2013. Cela serait très intéressant. Le temps étant ce qu'il est, nous n'avons pas pu faire le tour de tout cela.

Mme Bintou Sacko: Exactement. Je le ferai avec plaisir.

Mme Linda Lapointe: Merci beaucoup.

Le président: Voilà qui met fin à cette partie de la réunion.

Madame Sacko, merci beaucoup d'avoir contribué aux travaux de notre comité. Nous vous souhaitons bonne chance.

Quelques personnes ont demandé que nous nous penchions sur les travaux du Comité. Nous pouvons consacrer une dizaine de minutes à cela.

Madame Boucher, vous avez la parole.

Mme Sylvie Boucher: Nous avons fait une demande concernant les tests en français, il y a environ deux semaines, et comme nous

n'avons eu aucune nouvelle à ce sujet depuis, j'aimerais savoir où l'on en est. Pour moi, c'est très important.

Par ailleurs, chaque fois que nous posons une question, je constate que la feuille de route et l'immigration constituent un melting-pot. Plusieurs d'entre nous sont un peu confus.

Couvrons-nous seulement la feuille de route, seulement l'immigration, ou les deux? Oui, les propos touchent la feuille de route, mais je vois que presque toutes nos questions se concentrent sur l'immigration.

Le président: Monsieur Vandal, vous avez la parole.

M. Dan Vandal: J'ai noté que Mme Sacko n'était pas du tout préparée à discuter de la feuille de route.

Mme Sylvie Boucher: Non, pas du tout.

M. Dan Vandal: Je crois que c'était juste pour l'immigration.

Le président: Y a-t-il d'autres commentaires?

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole.

M. Paul Lefebvre: L'immigration est l'un des éléments de la feuille de route. La vitalité de nos communautés dépend en partie de l'éducation. Ensuite, il y a l'immigration. Il y a plusieurs piliers.

L'immigration est une des choses qui nous inquiètent le plus et sur lesquelles nous voulons mettre l'accent, mais cela ne veut pas dire que nous ne pourrions pas poser de questions sur les autres piliers. Il y a les questions de l'éducation et de la petite enfance qui reviennent, même si cela relève de la compétence provinciale. L'Ontario investit des sommes importantes dans le Programme de langues officielles dans l'enseignement, mais toutes les provinces appuient le système d'éducation.

Les sujets abordés dépendront des différents témoins que nous allons entendre. Parmi eux, certains seront plus ferrés ou plus inquiets au sujet de l'immigration, alors que d'autres parleront d'éducation et de vitalité de nos communautés.

Le président: J'aimerais revenir sur votre premier point.

Madame la greffière, a-t-on de l'information sur le test de français?

La greffière du Comité (Mme Christine Holke): J'ai fait les suivis nécessaires avec le ministère pour recevoir une copie du test, mais je n'ai pas encore eu de nouvelles. Ce matin, comme Mme Boucher me l'a demandé, j'ai envoyé un autre courriel au ministère lui demandant une mise à jour, et je n'ai toujours rien reçu. Après la réunion, je vais appeler mon contact parlementaire, puis faire les suivis nécessaires.

• (1035)

Le président: Oui, monsieur Arseneault?

M. René Arseneault: Le président peut-il sommer le bureau...

Le président: Nous allons laisser Mme la greffière faire une dernière démarche.

M. René Arseneault: On peut faire une troisième démarche polie, mais après cela...

Le président: J'interviendrai.

Mme Sylvie Boucher: C'est important, parce que tout le monde nous dit que c'est super difficile. Ce matin encore, un grand pourcentage d'immigrants ont été rejetés parce qu'ils n'avaient pas passé le test, qui exige une note de 80 %. Il faut penser que ce sont quand même des immigrants.

Le président: On va demander à Mme la greffière de faire un effort additionnel, et si cela ne marche pas, j'interviendrai.

Y a-t-il d'autres commentaires?

Monsieur Samson, vous avez la parole.

M. Darrell Samson: Merci, monsieur le président.

Quand nous avons commencé ce processus, nous nous étions donné quatre ou cinq rencontres finales pour traiter de l'immigration. Puis, nous avons commencé à entendre des groupes qui avaient suffisamment d'expertise pour se prononcer sur les deux sujets, mais ce ne sont pas tous les groupes qui peuvent le faire.

Nous devrions organiser nos prochaines réunions sur cette base. Il y aura peut-être une réunion où quatre, cinq ou six personnes ne parleront que d'immigration, dans le groupe que nous avons déjà ciblé. Nous ne changeons pas de stratégie, mais nous essayons de nous concentrer sur un sujet à la fois. Autrement, nous serons mêlés quand nous poserons des questions. Les deux, trois ou quatre premiers témoins pourraient se prononcer en fonction de leur champ d'expertise. Là, la liste commence à raccourcir par rapport à cette question.

Le président: Oui, madame la greffière?

La greffière: Quand j'envoie les invitations, il est très clair que nous leur demandons de se prononcer sur les deux sujets. Nous leur demandons de nous le mentionner s'ils ne peuvent pas se prononcer sur l'un ou l'autre des sujets ou s'ils ont une hésitation à cet égard. C'est très clair. C'est même en caractères gras dans mon invitation.

C'est ce que je fais présentement, mais si vous voulez que je change de stratégie, je le ferai avec plaisir.

Des députés: Non.

La greffière: Jusqu'à maintenant, aucun témoin ne m'a dit qu'il ne pouvait pas se prononcer sur l'un des sujets.

Le président: Monsieur Lefebvre, vous avez la parole.

M. Paul Lefebvre: Madame la greffière, je suppose que ce n'est pas facile non plus de tenir compte de l'horaire de chacun. Nous ne pouvons entendre ces témoins qu'à une certaine période, mais eux aussi ont leur horaire. Je comprends qu'il puisse être compliqué de coordonner tout cela et de s'assurer qu'ils ne traiteront que de l'immigration et de la feuille de route. Cela devient compliqué de savoir qui va venir ensemble et quand.

Mme Sylvie Boucher: C'est vous qui avez dit qu'il y avait une échéance en ce qui concerne la feuille de route. Ce n'est pas nous qui l'avons dit, car ce n'est pas nous qui sommes au gouvernement.

M. Paul Lefebvre: Oui, oui.

Mme Sylvie Boucher: Même quand nous posons des questions sur la feuille de route, on nous parle d'immigration. Je n'ai rien contre cela, mais il y a d'autres choses dans la feuille de route. C'est pour cela que je voudrais que nous prenions une décision: voulons-nous traiter que de la feuille de route ou voulons-nous parler encore d'immigration? Cela ne me dérange pas que nous discutons d'immigration, mais dans la feuille de route, il n'y a pas que l'immigration. C'est juste cela que je tenais à mettre en lumière.

Le président: Monsieur Lefebvre, vous avez la parole.

M. Paul Lefebvre: Je suis d'accord sur ce que M. Samson a dit.

Jusqu'ici, nous avons plutôt entendu des gens ou des groupes qui pouvaient parler d'immigration et qui ont mis l'accent là-dessus. D'autres témoins viendront nous parler plutôt de la vitalité de la communauté francophone ou d'éducation. À ce moment-là, ce sera à nous de leur poser plus de questions sur le financement, sur les programmes ou sur tout autre sujet lié à la feuille de route, ce qui pourra nourrir notre étude sur celle-ci.

Madame Boucher, je comprends ce que vous avez dit.

Mme Sylvie Boucher: C'est vous qui avez un échancier. Cela ne me concerne pas, puisque je suis dans l'opposition. Je peux poser toutes les questions que je veux. C'est vous qui avez un échancier, mais jusqu'à présent, l'échancier de la feuille de route n'est pas respecté, étant donné qu'on n'a parlé que d'immigration. Quelques personnes nous ont parlé d'éducation.

M. Paul Lefebvre: Oui, certaines personnes ont brièvement abordé la question de l'éducation.

Mme Sylvie Boucher: Oui, un peu, mais ce n'est pas...

Le président: Nous pouvons demander à la greffière de mentionner aux témoins qu'ils doivent se prononcer un peu sur l'éducation, sur les jeunes, sur...

Mme Sylvie Boucher: Ce serait très bien.

Le président: Ainsi, nous pourrions leur poser des questions à cet égard.

Mme Sylvie Boucher: Oui, mais quand nous posons des questions, cela dépend de la tangente qu'ils prennent. Nous ne pouvons pas parler de la feuille de route s'ils n'ont pas du tout parlé de la feuille de route.

M. Darrell Samson: Nous pouvons quand même leur poser des questions.

Le président: Oui, oui.

Mme Sylvie Boucher: D'accord.

Le président: Est-ce que ça va pour cette question?

Des députés: Oui.

Le président: Je veux juste mentionner que si nous n'avons pas de nouvelles très rapidement à propos du test, je vais envoyer une lettre exigeant qu'on nous le fasse parvenir.

Mme Linda Lapointe: Ce serait bien que nous essayions tous le test, pour voir si nous le réussissons.

● (1040)

Mme Sylvie Boucher: Madame Lapointe, je veux juste vous dire qu'il va falloir que vous me renvoyiez quelque part à bord d'un bateau, car je n'ai pas réussi le test il y a cinq ans. Selon mon résultat, je ne serais même pas censée être Canadienne.

Des députés: Ah, ah!

Le président: Je vous souhaite une bonne semaine dans vos circonscriptions pour rencontrer vos concitoyens. Nous nous reverrons au retour de la Chambre. Je vous remercie.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>